

Déclaration préalable du SNES-FSU

Phase d'ajustement 3, 4, 5 juillet 2019

La phase d'ajustement est une opération d'une importance politique et sociale capitale. Elle concerne la couverture de besoins permanents du Second degré, et les conditions d'exercice des personnels titulaires qui, dans notre académie, remplissent la mission déterminante de garantir la continuité du Service public d'Éducation.

Améliorer les conditions d'emploi des TZR : rendre attractives les fonctions de remplacement

Le remplacement est un besoin permanent, il doit être assuré par des personnels titulaires en nombre suffisant. Leurs conditions de service, d'emploi et de rémunération doivent être améliorées pour rendre les fonctions attractives. La reconstruction du Second degré ne pourra se faire sans que soit mis en œuvre ce principe, notamment à travers le rétablissement de ZR infra départementales dans toutes les disciplines, une bonification significative à l'inter, la décharge de service en cas de service partagé quel qu'il soit, la rénovation du régime indemnitaire pour compenser la pénibilité de la fonction, le respect de la qualification et de la ZR pour les affectations). Concernant la prise en charge des frais de déplacement, des avancées sont encore possibles concernant la prise en charge des frais pour les années antérieures, ou encore la possibilité du cumul des frais de déplacement et du pass Navigo.

Dans les faits, la situation du remplacement est sinistrée dans des disciplines où le vivier de TZR continue de diminuer au point d'être mis en extinction : en mathématiques, en technologie, en économie-gestion, en lettres classiques. La continuité de ces enseignements est scandaleusement fragilisée dans notre académie, où les capacités de remplacement n'existent plus.

Cette situation d'asphyxie du Second degré qui s'aggrave démontre **l'urgence pour le Ministère d'apporter des réponses à la colère qui monte dans la Profession et se traduit par des modalités d'action inédites**. Il est impératif de s'attacher à résoudre la crise de recrutement plutôt que de mettre en place à marche forcée des réformes répondant à une logique strictement comptable, et qui dénaturent profondément nos métiers.

On n'attirera pas les étudiants vers l'enseignement sans leur offrir la perspective d'un emploi stable et des conditions de formation améliorées ; c'est l'inverse qui se profile ! Démocratiser l'enseignement supérieur, reconstituer les viviers aux concours et mettre tous les étudiants en situation de réussir le concours par de véritables pré-recrutements, rendre attractifs nos métiers en revalorisant nos salaires et en améliorant nos conditions de travail sont les seules solutions à mettre en œuvre pour garantir le bon fonctionnement du Second degré et la réussite des élèves.

Dans l'immédiat, le Rectorat doit être attentif aux conditions de travail qu'il offre aux TZR, qui sont pour beaucoup des entrants dans le métier. Pourtant face à la pénurie de personnels titulaires, c'est une flexibilité sans cesse accrue que l'on impose aux TZR dans le but de rentabiliser les moyens qu'ils représentent, au nom de la nécessité de service.

Notre participation à cette instance, les demandes que nous y formulons, sans constituer une remise en cause du travail des personnels du rectorat, visent à nous permettre de nous assurer du respect des droits des collègues et permettent d'améliorer la situation de chacun dans l'intérêt du plus grand nombre. Nous tenons à rappeler notre attachement à la sérénité des débats. Nous ne comprendrions pas que notre détermination à défendre les conditions d'exercice des personnels TZR puisse susciter une quelconque animosité de la part de nos interlocuteurs, ce qui a pourtant pu se produire dans cette instance.

Phase d'ajustement : respecter les conditions d'exercice des personnels et le travail des élus

Sans doute nous dira-t-on une fois de plus aujourd'hui que le souci que nous avons des conditions d'exercice de ces personnels et le respect de leurs droits est partagé. Sans doute entendrons-nous aussi louer le travail formidable effectué par les services du Rectorat ; et nous serons peut-être enfin assurés que l'Administration attache une grande importance aux travaux effectués dans ce cadre et, plus généralement, au dialogue entre l'Administration et les représentants des personnels que nous sommes.

Cette année, pourtant, se termine dans un contexte de coups répétés portés aux droits des personnels et de mépris désormais affiché pour les représentants des personnels et le travail qu'ils accomplissent. Ce mépris s'exprime au niveau gouvernemental, à travers les réformes en cours pour le système éducatif et le projet de loi Fonction publique. Mais nous en voyons les effets au niveau académique aussi : la phase d'ajustement a été précédée de près par des instances qui se sont tenues dans des conditions inadmissibles et totalement inédites (représentants des personnels dûment convoqués en tant qu'experts, mais dont la présence en CAPA n'a finalement pas été acceptée, ce dont ils n'ont pas prévenus en temps utile !).

L'affirmation du souci des conditions d'exercice des personnels, que l'Administration dit partager avec nous, doit, elle aussi, pouvoir s'illustrer dans les faits pour n'être pas un vain mot. Le respect des conditions d'exercice des personnels et le respect de leurs droits doivent pouvoir faire l'objet d'un contrôle : c'est le sens du paritarisme. Nous devrions aussi pouvoir constater que l'Administration attache de l'importance à ces travaux et à l'ensemble des personnels qui y participent.

Or, tout concourt à montrer que ces groupes de travail sont devenus une mascarade : Jamais les conditions de préparation de la phase d'ajustement n'ont été aussi catastrophiques. La superposition de plusieurs opérations de gestion, en réduisant considérablement la disponibilité des élus et le temps de préparation a contribué à faire du travail de vérification des affectations une véritable gageure. **Nous renouvelons notre demande d'un délai suffisant et raisonnable entre la remise des documents et le début du GT**, afin que le travail de vérification du projet de l'administration par les élus des personnels, et donc de défense individuelle et collective des collègues, puisse se faire dans des conditions garantissant des affectations respectant tous les principes d'équité et de transparence auxquels nous sommes attachés. **Face au projet de destruction du paritarisme, nous défendrons résolument ce droit des collègues à une affectation respectueuse de leur statut, de leurs conditions d'affectation, de leur barème et de leurs préférences.**

Le travail très lourd effectué pour affecter les TZR au mieux dans leurs préférences, comme le prévoit la circulaire académique, se fait sur des bases nécessairement mouvantes. Cette année plus encore que les précédentes, la mise en place de la réforme du lycée risque de rendre particulièrement instables les besoins dans bien des disciplines. Comme ces deux dernières années pourtant, la liste des BMP a été arrêtée plusieurs jours avant que ne se tiennent la plupart des conseils d'enseignement et les conseils d'administration lors desquels seront présentés les ajustements, qui peuvent résulter de changements tardifs de situation (temps partiel, disponibilité). Ces BMP ne seront pas même définitifs, les inscriptions des élèves n'étant pas achevées. Les CTSD d'ajustement, quant à eux, viennent tout juste de se tenir. Enfin, les décharges syndicales, qui n'ont pu être toutes communiquées à la DOS, du fait de la tenue tardive de bon nombre de conseils d'enseignement, n'ont pas pu être intégrées aux BMP proposés. **Nous demandons, en particulier quand un support complet est libéré dans l'établissement, que l'on puisse procéder dès à présent à l'affectation d'un TZR sur celui-ci.**

On nous dira certainement que les BMP évolueront de toute façon encore d'ici la rentrée scolaire. Mais il nous est possible, dès à présent, de démontrer que la liste des BMP dont l'Administration dispose pour affecter les TZR n'est pas sincère. On nous objectera certainement encore cette année qu'il ne sera pas possible d'affecter de TZR sur un BMP

désormais connu de nous et de l'Administration, sous prétexte qu'il n'était pas connu au moment où les services ont commencé le travail. Ainsi, un TZR qui pourrait être affecté dès à présent sur sa préférence 1 ne le pourrait pas, simplement parce que la liste a été réalisée trop tôt ? Nous ne pouvons accepter cette réponse, et les collègues concernés le peuvent moins encore.

Nous le disions : c'est faire preuve de bien peu de respect pour le travail des services et des élus des personnels que de leur imposer de travailler sur des bases fausses. C'est avoir aussi bien peu d'attention pour les conditions de travail des personnels.

Loin de répondre à notre demande, réitérée à plusieurs reprises cette année, de reporter ces groupes de travail l'administration rectorale, tout en affirmant ne pas avoir de position figée, a maintenu des dates trop anticipées pour permettre de disposer de supports stabilisés pour affecter les TZR. A cette demande, on nous répond qu'il est préférable pour les TZR de connaître plus tôt leur affectation. Oui, si toutefois cette affectation ne change pas au cours de l'été ! Et en réalité, un tiers seulement seront affectés à l'issue des GT. Le calendrier prive surtout bon nombre des collègues TZR du contrôle paritaire sur leurs affectations et permet uniquement à l'Administration de mettre en scène un simulacre de contrôle paritaire, pour affecter ensuite sans prendre en considération les préférences ni le barème des TZR. Il est faux de dire que les conditions d'exercice des TZR ne seront en rien dégradées quand la majorité est affectée hors du contrôle paritaire : chaque année, les élus interviennent énergiquement pour faire lever des appariements très contestables car ne prenant pas en compte la réalité du métier ; soustraire les appariements au contrôle paritaire expose nécessairement les collègues à des conditions d'exercice plus difficiles et l'administration à une inflation des demandes de révision d'affectation.

Nous continuons à demander des dates plus tardives pour la phase d'ajustement, afin que puissent être examinées toutes les possibilités d'affectation existant, pour des affectations prenant en compte le barème et les préférences des collègues, prononcées dans le respect du droit des personnels, mais aussi du travail des élus et des gestionnaires et dans l'intérêt du service public d'éducation.

A quoi bon, dans ces conditions, effectuer le travail de vérification ? L'Administration ne nous laisse guère d'illusions sur sa capacité à défaire le travail effectué ici. Combien de fois avons-nous entendu ces dernières années dire qu'une affectation problématique que nous avons obtenu de faire lever dans cette instance serait réattribuée dès le lendemain, hors contrôle paritaire ?

Nous faisons malgré tout le choix d'effectuer ce travail de vérification, qui permet du moins aux TZR qui seraient affectés en juillet, de savoir qu'ils l'auront été en fonction des règles énoncées dans la circulaire, et donc en fonction de leur barème, de leurs préférences et des supports disponibles à ce moment. **Toute modification intervenant ensuite (qu'il s'agisse de modifications dans les affectations ou d'évolution dans les BMP disponibles) ne pourra que nous inciter à suggérer aux collègues de demander que leur affectation soit revue. Les choix délétères de l'académie ne doivent pas contribuer à entamer la confiance que placent les collègues dans le paritarisme.**

Respect des droits des personnels : quotités de service / constitution du service

Nous avons toujours exigé, lors de la phase d'ajustement, que ne puisse être prononcée aucune affectation au-delà de l'heure supplémentaire imposable. En augmentant à deux le nombre d'heures imposables, le Ministère contribue à dégrader encore un peu plus nos conditions d'exercice. Rappelons que, plus encore que pour les collègues en établissement, les heures supplémentaires s'imposent aux TZR en affectation à l'année, qui n'ont pas participé à la répartition des services et n'ont guère d'autre choix que de les effectuer, pour autant qu'elles restent dans la limite de deux. Bien conscients de cela, de nombreux chefs d'établissement ont d'ailleurs d'ores-et-déjà prévu que les heures supplémentaires dont les collègues en poste fixe

ne veulent pas soient effectuées par le TZR et viennent donc abonder le BMP. Le risque sera grand pour les TZR de se voir attribuer un service allant au-delà de leur ORS, sans que celui-ci leur ait été annoncé. Aussi demandons-nous, hors situations particulières, que les affectations restent, dans la mesure du possible, dans la limite de l'ORS (sans prendre en compte d'éventuelles HSA, y compris dans la limite de deux). De même, nous demandons, quand une partie du service est prévue en SEGPA, que celle-ci n'excède pas 1/3 de l'ORS. Trop nombreux sont les établissements où les équipes, dans la répartition, inéquitable, ne tiennent aucun compte (ou profitent) de la situation particulière du TZR, qui n'est pas en mesure de formuler de vœux pour son service. Qu'en sera-t-il enfin, cette année, des collègues qui se verront attribuer un enseignement non rattaché à une discipline en particulier ? (SNT)

Pour les TZR qui seront affectés en dehors du GT, les plus nombreux, les mêmes principes qui sont appliqués lors de la phase d'ajustement doivent prévaloir : pas d'affectation au-delà de l'heure supplémentaire imposable, non à la multiplication des services sur plusieurs établissements pour arriver à une gestion à l'heure près, pas plus de 6 heures en SEGPA...

Nous nous opposons aux affectations sur des quotités qui vont au plafond des maxima de service quand elle se traduit par la multiplication d'affectations sur plusieurs établissements avec des petites quotités de BMP. Nous demandons, par ailleurs, à l'Administration de veiller à l'application du décret du 20 août 2014 qui attribue une heure de réduction de service en cas de complément de service sur trois établissements ou dans deux communes différentes, que les quotités restantes sur ZR ne prennent pas en compte. Comme les années précédentes, cette heure doit être prise en compte dans les seuils de quotité de service que l'Administration s'est fixé pour les propositions d'affectation. Cela a manifestement été prévu dans certaines disciplines.

Dans les disciplines enseignées exclusivement en lycée, les collègues bénéficiant nécessairement de l'heure de pondération pour exercice dans le cycle terminal qui remplace l'heure de première chaire, nous demandons que les certifiés puissent être affectés sur des supports de 15h et les agrégés sur 12h.

Blocage des postes

Nous avons identifié de nouveau cette année un nombre significatif de postes REP+ réservés à des contractuels, tout particulièrement dans certaines disciplines comme l'Education musicale. Le principe d'une rupture claire avec le recrutement local pour les établissements REP+ nous semblait acquis, mais nous constatons qu'il n'en est rien. Les affectations doivent se faire à l'intra comme pour la phase d'ajustement dans le cadre des règles communes. Aucun TZR ne doit être écarté en raison du choix du C/E. Nous réitérons notre demande que tous les postes des établissements REP+ soient pourvus dans le cadre du mouvement ordinaire. Ce sont d'autres pratiques (baisse des effectifs, allègement horaire...) qui rendront attractifs ces établissements.

Nous nous interrogeons par ailleurs sur les critères retenus pour l'affectation de ces personnels. Quand la CCP en sera-t-elle informée ? Enfin, nous demandons que l'application de la pondération REP+ conduise à autoriser les affectations de certifiés sur 15h et d'agrégés sur 12h dès la phase d'ajustement.

Absence de transparence concernant les supports stagiaires

Si nous partageons bien entendu la nécessité d'offrir les meilleures conditions de stage et d'entrée dans le métier aux néo-recrutés pour garantir leur réussite professionnelle, cela ne peut se faire au détriment des principes de transparence, d'équité de traitement et d'affectation qui sont au fondement de la phase d'ajustement.

- Nous rappelons notre demande d'avoir communication de la liste de l'ensemble des supports provisoires pour l'instant réservés pour les stagiaires, temps plein comme mi-temps. A ce jour, elle ne nous a toujours pas été communiquée. Cette information manquante peut avoir des conséquences sur le projet d'affectation, que nous souhaiterions pouvoir anticiper.
- D'autre part, nous insistons sur le fait que, si l'Administration, en raison d'erreurs de prévision sur les calibrages de stagiaires, devait revenir sur des affectations, elle devrait en tirer les conséquences en termes de respect des droits des personnels, d'équité de traitement et d'information des représentants des personnels. C'est pourquoi, nous revendiquons un véritable groupe de travail fin août, permettant en particulier l'examen des révisions d'affectation pour les collègues victimes d'une désaffectation, et afin que davantage de collègues aient droit à une réaffectation en fonction de leurs préférences, de leur barème et des possibilités d'affectation existantes au mois d'août. Nous souhaitons connaitre la date de la réunion de fin août.

Formulation des préférences

La possibilité est donnée aux TZR de formuler la préférence « tout poste sur la ZR ». L'Administration a anticipé cette année sur les difficultés de l'an dernier, en nous fournissant la liste des collègues ayant formulé cette préférence. Nous nous étonnons cependant de constater que celle-ci ne coïncide pas toujours avec les préférences apparaissant dans le barémé. Et il n'est toujours pas possible, à partir des documents fournis, d'identifier simplement les collègues qui auraient formulé cette préférence, qui apparaît de la même manière que pour les collègues n'en ayant formulé aucune. Le fait que des collègues ayant semble-t-il formulé cette préférence n'aient pourtant aucune affectation au projet nous a alerté. Certains de ces collègues ont un fort barème. Il s'agit de collègues qui ont délibérément fait le choix de ne pas restreindre leurs préférences pour se donner davantage de chances d'être affectés. Il ne serait pas acceptable que leur demande ne soit pas prise en compte.

Certains parmi ces collègues ont restreint leurs vœux aux collèges ou aux seuls lycées. Nous ne voyons pas de raison pour que cette demande ne puisse être prise en compte.

Les supports

- **Postes vacants au mouvement** : tous n'ont pas été basculés au mouvement TZR. Nous avons également repéré que certains BMP, pourtant pourvus, ne figurent pas au listing. Cela va dans le sens de notre demande d'intégrer tout BMP qui serait connu à cette date à la liste des BMP disponibles pour la phase d'ajustement. Si telle est bien la règle, elle doit s'appliquer dans tous les cas.
- **Appariements de BMP** : Nous demanderons, dans les cas les plus problématiques, la révision des couplages, en raison des conditions d'exercice difficiles imposées aux TZR (éloignement, multiplication des niveaux, hauteur de service avec un nombre exorbitant d'HS). Nous renouvelons comme chaque année notre demande que la liste des appariements prévus à l'avance nous soit fournie, afin d'éviter des propositions dont nous découvrirons peut-être encore en séance qu'elles sont impossibles.
- La liste complète des collègues bénéficiant à la rentrée d'un congé de formation ne nous a toujours pas été communiquée alors que des problèmes ont été signalés dans les résultats transmis aux collègues par l'Administration.

- Délégations fonctionnelles

Nous demandons toujours une liste complète académique de toutes les Délégations Fonctionnelles accordées, comprenant l'établissement obtenu en DF et l'établissement libéré nécessitant l'affectation des TZR. L'absence de listing complet rend la vérification exhaustive impossible.

- Postes vacants

Pour les DNL en particulier, nous demandons une clarification sur la situation des postes CEUR restés vacants après mouvement : certains entraînent une affectation en DF, d'autres apparaissent dans la liste des BMP mais souvent non pourvus malgré les demandeurs. Qu'en est-il ?

Affectations des détachés et des stagiaires par liste d'aptitude

La décision prise par l'administration d'affecter les stagiaires Liste d'aptitude selon les mêmes modalités que les stagiaires est susceptible de permettre à ces collègues de meilleurs débuts dans le corps. Nous avons formulé à ce sujet plusieurs questions sur les modalités d'information des collègues et la possibilité de prise en compte de leur demande dans Aladdin. Nous attendons des réponses.

Les collègues détachés et les collègues en changement de discipline continuent quant à eux à être affectés selon les mêmes modalités qu'avant lors de la phase d'ajustement. Pour ces collègues, avoir communication des préférences qu'ils ont formulées au moment de la communication des documents nous éviterait des questions et des incertitudes, ce qui faciliterait grandement le travail de vérification.

Affectations à titre provisoire

De façon à assurer équité de traitement et respect du cadre fixé par la circulaire rectorale, nous souhaiterions que soit rappelé qu'en dehors des cas prévus comme tels (suivi ajuafa, mesure de réparation), **les collègues affectés en ATP / APA ne sont pas prioritaires pour une affectation en phase d'ajustement**. Aucun TZR ne peut donc se voir barrer dans une affectation par un ATP non prioritaire.

Nous avons une fois de plus été mis en difficulté pour le travail de vérification par plusieurs obstacles :

- **un temps de préparation une nouvelle fois notoirement insuffisant** : par le choix d'anticiper la phase d'ajustement, l'administration rectorale impose aux gestionnaires, puis aux élus, des délais déraisonnables ;
- **des documents manquants** malgré nos demandes répétées (DF) ;
- la liste des BMP fournie s'est avérée, en l'état, inutilisable. Nous demandons, a minima, le retour à la présentation antérieure, plus lisible, avec séparation des ZR pour les disciplines à ZR infra.

Pour autant, certaines améliorations apportées aux documents l'an dernier, en réponse à des demandes formulées depuis plusieurs années déjà (un barémé sur lequel figurent les préférences et le projet, le classement par ordre de barème et d'âge, plus d'appellations obscures ne correspondant à aucune commune), constitue un réel progrès et facilite le travail.

Nous remercions les services pour ces améliorations ainsi que pour l'ensemble du travail effectué, dans des délais aussi contraints que ceux qui s'imposent aux élus.